

### Dans ce numéro :

- Message du directeur exécutif  
*Célébrer 175 ans d'aide aux personnes démunies au Canada*
- Colombie-Britannique - Inondations
- Jumelage - Statistiques
- Bon d'études canadien (BEC)
- George Manly Muir, fondateur de la première conférence à Toronto
- Webinaire: Trésoriers : Rôle et responsabilités, et rapports annuels
- Justice sociale - Multiculturalisme
  - Diversité multiculturelle
  - Le multiculturalisme : un appel pour les vincentiens
  - Ma relation avec le multiculturalisme
- Question et réponse

Version en ligne : [Volume 5 no. 17 - 24 novembre 2021](#)

**Abonnez-vous ici**

Société de Saint-Vincent de Paul - Conseil National du Canada  
2463 chemin Innes Ottawa ON K1B 3K3

Tél: (613) 837-4363

Sans frais: 1-866-997-7787 (1-866-997-SSVP)

[www.ssvp.ca](http://www.ssvp.ca) - [editeur@ssvp.ca](mailto:editeur@ssvp.ca)

N° d'enregistrement d'organisme de bienfaisance :132410671 RR0001



## Célébrer 175 ans d'aide aux personnes démunies au Canada

Le samedi 13 novembre 2021, à Québec, ont eu lieu les célébrations du 175e anniversaire de la fondation de la Société de Saint-Vincent de Paul au Canada en 1846. Pour commémorer l'événement, une messe spéciale a été célébrée, suivie d'un banquet. Avec cette messe, la Société au Canada a été placée sous la sainte protection de sainte Marguerite d'Youville, Mère de la Charité universelle. Sainte Marguerite d'Youville, femme d'action, est l'exemple de quelqu'un qui a puisé dans le Cœur même de Dieu et l'a rendu visible par les soins prodigués aux personnes démunies sans distinction d'âge, de sexe, de nationalité ou de religion.

Pour l'occasion, les Sœurs Grises de Montréal ont offert à la Société de Saint-Vincent de Paul une relique de sainte Marguerite d'Youville. Le Conseil national du Canada est très reconnaissant de ce don inestimable.

La messe a été diffusée en direct sur la page Facebook nationale. Une courte vidéo de l'événement a été créée et est visible sur la page Facebook nationale

<https://www.facebook.com/SSVPCanada/>

Des événements auront lieu au cours des prochains mois pour célébrer 175 ans de persévérance et de détermination à continuer à aider les personnes démunies.

Un livret sur l'histoire des présidents de la Société de Saint-Vincent de Paul au Canada a été dévoilé lors des célébrations du weekend ; ce livret sera bientôt disponible dans la boutique du National pour être commandé. Dans les trois derniers bulletins d'information, vous avez eu connaissance de certains de ces présidents qui ont marqué la Société. Quelques dates dans notre histoire pour notre mémoire :

- la première conférence au Canada, Notre-Dame, a été fondée le 12 novembre 1846;
- le Conseil supérieur du Québec a été établi le 5 novembre 1849 ;
- le Conseil supérieur du Québec est devenu le Conseil national du Canada le 27 septembre 1971.

Et, pour célébrer davantage le 175e, le vendredi 12 novembre, une nouvelle page web pour le National a été lancée, accessible à [www.ssvp.ca](http://www.ssvp.ca).

*Richard Pommerville, directeur général  
Conseil national du Canada*



## COLOMBIE-BRITANNIQUE - INONDATIONS

La Colombie-Britannique a été gravement touchée par des événements météorologiques extrêmes en 2021. En novembre, de violentes averses ont provoqué des inondations catastrophiques dont il faudra des mois pour se remettre ; les gens ont non seulement perdu leur maison, mais aussi leur emploi, leur école et leur communauté. Les conférences et les conseils de la Colombie-Britannique s'efforcent d'apporter leur aide par tous les moyens possibles ; dans les zones intérieures et dans les régions de Kamloops et d'Okanagan, ils répondent à l'afflux de personnes ayant besoin d'aide.

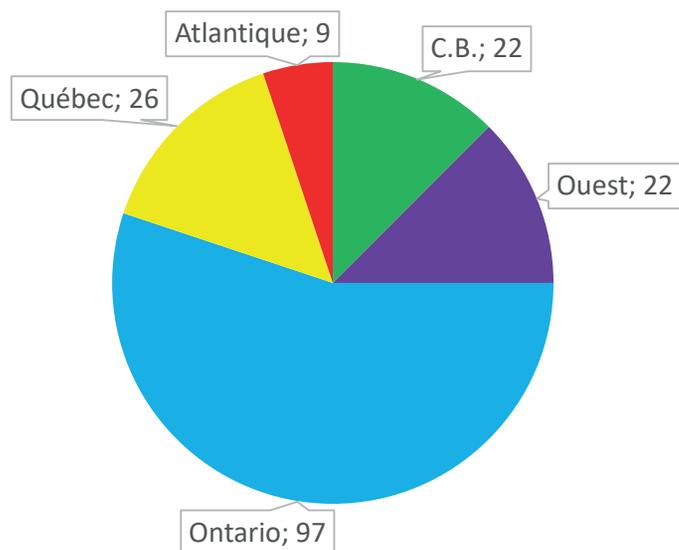
Un appel d'urgence national a été lancé pour répondre aux besoins. Vous pouvez faire un don en cliquant sur "Faites un don" sur la page web du National ; veuillez adresser votre don à "L'urgence national – inondation Colombie Britannique".

*Le but du jumelage est d'aider les consœurs et confrères vincentiens de pays émergents à réaliser leur mission de charité et de justice sociale.*

Comme le démontrent les statistiques ci-dessous, nous avons encore un certain nombre de demandes de jumelage qui attendent un partenaire canadien. J'encourage toutes les conférences et tous les conseils à s'engager dans un jumelage et à aider les plus démunis.

Clermont Fortin, responsable jumelage national - [responsable-jumelage@ssvp.ca](mailto:responsable-jumelage@ssvp.ca)

## 176 (20%) de nos 848 conférences et conseils au Canada sont jumelés.



**En 2020, nos 176 conférences et conseils canadiens jumelés ont envoyé un total de 208 505 \$ à leur partenaire de jumelage.**

« À Sainte-Lucie, nous luttons contre la pandémie qui affecte tous les aspects de notre tâche vincentienne, mais nous n'avons pas abandonné. Les visites à domicile ont été suspendues, mais nous aidons les moins fortunés en préparant les paniers d'épicerie et en leur demandant d'aller les chercher ou de demander à un membre de la famille, un ami proche ou un voisin de le faire, mais pas aussi souvent que nous le souhaiterions. Dans ce contexte, je suis très heureuse que les partenaires de jumelage canadiens soient prêts à aider les conférences à Sainte-Lucie.

Jaqueline Tobierre, représentante des jumelages, SSVP Sainte-Lucie »

21 octobre 2021

	# de jumelage par pays	# attendant pour un jumelage
🇦🇬 Antigua	2	
🇧🇻 Îles Vierges britanniques	1	
🇧🇲 Îles Caïmans	1	
🇪🇨 Colombie	15	6
🇩🇲 Dominique	17	
🇩🇲 Dominique républicaine	14	15
🇬🇩 Grenade	8	
🇬🇹 Guatemala	14	
🇬🇾 Guyane	2	
🇭🇹 Haïti	33	8
🇮🇳 Inde	4	
🇯🇲 Jamaïque	15	
🇳🇮 Nicaragua	9	1
🇵🇪 Pérou	11	1
🇱🇰 Sri Lanka	1	
🇰🇹 St. Kitts	1	
🇱🇨 Sainte-Lucie	5	
🇹🇩 Trinité-et-Tobago	18	7
🇺🇬 Uganda	1	
🇺🇦 Ukraine	2	
🇿🇲 Zambie	1	
	175	38

**38 conférences et conseils étrangers attendent d'être jumelés avec le Canada**



## Bon d'études canadien (BEC)

**Saviez-vous que... À l'âge de 17 ans, environ 66% des enfants canadiens sont admissibles pour un BEC d'au moins 500 \$, mais seulement 45% d'entre eux s'en prévalent? La communauté vincentienne peut aider à améliorer la situation!**

En 2022, les enfants admissibles au Bon d'études canadien (BEC) nés en 2004 auront 18 ans; de plus, ceux et celles qui ont des montants non réclamés du BEC pourront demander l'incitation à l'épargne-études en tant que bénéficiaires adultes.

Ce sera comme une « bourse garantie » pour chaque jeune poursuivant des études postsecondaires (qui n'a pas encore reçu les fonds)!

Le **Bon d'études canadien** (BEC) aide les enfants de familles à faible revenu, ou les enfants pris en charge, à payer les coûts futurs des études à temps plein ou à temps partiel après le secondaire, que ce soit dans un programme de métiers, un collège ou une université. Pour les personnes admissibles, le gouvernement du Canada verse dans un Régime enregistré d'épargne-études (REEE) **une somme entre 500 \$ et 2 000 \$ pour les dépenses liées aux études après l'école secondaire**. Le plus important encore est qu'aucune cotisation à un REEE n'est requise pour recevoir le BEC.

Le processus d'accès aux fonds est facile, mais le niveau de sensibilisation est faible. Pour y avoir accès, il suffit d'ouvrir un REEE et, par la suite, faire la demande du BEC. Ce faisant, ces jeunes adultes progressent vers le financement de leurs propres études postsecondaires et peuvent envisager une meilleure carrière et un avenir plus prometteur.

Ces incitatifs à l'épargne-études jouent un rôle important dans le continuum des soutiens offerts par le gouvernement du Canada aux étudiants qui percent au postsecondaire. Alors que les subventions non remboursables, les prêts fondés sur les besoins et les soutiens au remboursement par voie du Programme canadien d'aide financière aux étudiants rendent l'éducation postsecondaire plus abordable pour les jeunes de familles à revenu faible ou modique, les incitatifs à l'épargne-études les encouragent à planifier et à épargner plus tôt. Ils peuvent aussi favoriser leur rendement scolaire et leurs aspirations éducatives et, ultimement, contrer l'accès inégal aux études postsecondaires, tout en diminuant le recours aux prêts et donc l'endettement étudiant.

Voici un lien vers la plus récente [infolettre d'Emploi et Développement social Canada](#).

Aidez les jeunes personnes dans votre mission vincentienne à profiter du **Bon d'études canadien** et à se tailler un avenir de savoir et d'apprentissage des plus prometteurs.

N'hésitez pas à nous contacter pour organiser une séance d'encadrement individuelle ou de groupe sur Zoom. La séance dure à peine 20 minutes et, après, prévoit du temps pour les questions, ainsi qu'un soutien par courriel ou par téléphone.

Soyez du nombre croissant de conférences qui s'informent, dressent une liste des familles dont les enfants ont 18 ans ou moins, puis contactent ces familles une par une pour leur expliquer ce programme de soutien et les aider à y accéder!

Accédez à la [boîte à outils Semences d'espoir](#).

Passez à la page suivante pour consulter le nouveau sommaire graphique pour bénéficiaires adultes du BEC.

**Linda Alexander**

**Responsable du projet Semences d'espoir**

[seedsofhope@ssvp.ca](mailto:seedsofhope@ssvp.ca)



# BON D'ÉTUDES CANADIEN

VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 20 ANS ?



VOUS N'ÊTES PAS CERTAIN COMMENT  
PAYER LE COÛT DES ÉTUDES APRÈS  
L'ÉCOLE SECONDAIRE ?

## Le gouvernement du Canada peut vous aider



Avec le Bon d'études  
canadien, vous pourriez  
obtenir jusqu'à

**2 000 \$**

pour vos études après  
le secondaire



**2/3**

Environ deux tiers  
des personnes nées  
en 2004 ou après  
sont admissibles à au  
moins **500 \$**



Aucune cotisation  
est nécessaire

**Vous pouvez demander le Bon d'études canadien dès que vous avez 18 ans  
Vous avez jusqu'à la veille de votre 21<sup>e</sup> anniversaire pour en faire la demande**

Si vous êtes admissible  
au Bon d'études canadien,  
le gouvernement du  
Canada déposera

**500 \$**

dans votre régime enregistré  
d'épargne-études



ainsi que  
**100 \$**  
supplémentaires  
pour chaque année  
où vous étiez  
admissible jusqu'à  
l'âge de 15 ans



**VOUS POURRIEZ  
RECEVOIR  
JUSQU'À  
2 000 \$  
AU TOTAL!**

## VOUS POURRIEZ ÊTRE ADMISSIBLE SI

Vous êtes né le  
1<sup>er</sup> janvier 2004  
ou après



Vous êtes résident  
du Canada



Vous avez un  
numéro d'assurance  
sociale (NAS) valide



Votre revenu familial  
a satisfait aux critères  
d'admissibilité pendant  
au moins une année\*



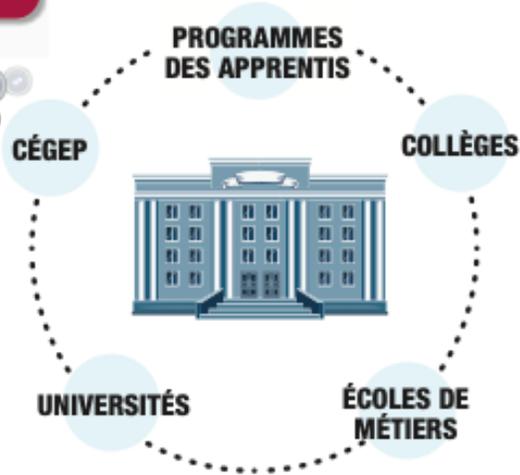
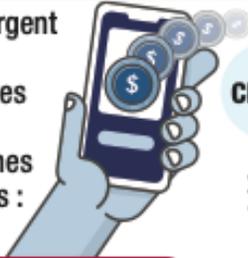
\* Visitez le [www.canada.ca/epargne-etudes](http://www.canada.ca/epargne-etudes) pour plus de détails.

[canada.ca/epargne-etudes](http://canada.ca/epargne-etudes)



## Où pouvez-vous utiliser cet argent ?

Vous pouvez utiliser cet argent pour payer une variété de dépenses liées à vos études à temps plein ou à temps partiel dans les programmes et établissements suivants :



Pour obtenir le Bon d'études canadien, vous avez besoin d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE)



## Que devez-vous faire ?

**1**

**Trouvez un promoteur de REEE** qui offre le Bon d'études canadien. Certains offrent la possibilité d'ouvrir un REEE en ligne, par téléphone ou en personne. Pour obtenir la liste des fournisseurs de REEE participants, consultez le site [www.canada.ca/liste-promoteurs-reee](http://www.canada.ca/liste-promoteurs-reee).

**2**

**Ouvrez un REEE et demandez le Bon d'études canadien**  
Vous aurez besoin de votre numéro d'assurance sociale pour faire votre demande. Si vous êtes admissible, tous les fonds admissibles du Bon d'études canadien seront déposés dans votre REEE.

**3**

**Retirez de l'argent du REEE** pour les dépenses liées aux études, comme les frais de scolarité, les livres et le transport.

Où puis-je trouver plus d'information ?  
[www.canada.ca/epargne-etudes](http://www.canada.ca/epargne-etudes)

### Bon d'études canadien – bénéficiaires adultes

Ce document est offert sur demande en médias substitués (gros caractères, braille, MP3, fichiers de texte, DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2021

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :  
[droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca](mailto:droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca)

PDF  
N° de cat. : Em4-29/2021F-PDF  
ISBN : 978-0-660-39720-7

EDSC  
N° de cat. : LC-179-07-21F



## GEORGE MANLY MUIR 1866-1881

### Fondateur de la première conférence à Toronto



Monsieur George Manly Muir est né en 1807 à Amherstburg, dans le sud-ouest de l'Ontario, d'une mère québécoise catholique et d'un père protestant. Il est décédé à Québec, en 1882.

Il entreprend des études de droit et est admis au Barreau. En 1867, avec l'avènement de la Confédération canadienne, il est nommé greffier en chef de l'Assemblée législative du Québec.

Monsieur Muir devient membre d'une conférence irlandaise de Québec, dès 1849, après avoir été membre d'une conférence à Montréal durant la même année. En 1850, dans le cadre de son emploi, il déménage à Toronto, où il entreprend la fondation d'une première conférence à la cathédrale St. Michael de Toronto.

Homme d'une foi généreuse, il se préoccupe du sort des plus démunis. Avec son épouse, il crée plusieurs organismes d'aide comme l'œuvre du Bon-Pasteur, pour laquelle il est bientôt secondé par Marie Fitzbach (1806-1885). Cette œuvre, dont l'objet est d'accueillir les femmes désirant s'affranchir de la prostitution, est confiée à la direction de madame Marie Fitzbach. Cette œuvre, alors devenue indépendante de la Société, prend de l'expansion, et en 1856, Marie Fitzbach et des compagnes décident de fonder la congrégation des Sœurs Servantes du Cœur Immaculé de Marie, mieux connue sous le nom de Sœurs du Bon-Pasteur de Québec.

Monsieur Muir a été président du Conseil de Québec et du Conseil supérieur du Canada de 1866 à 1881. En effet, au début de la Société, le président national était également président du Conseil de la ville où il résidait.

En 1870, sous sa direction, le patronage Saint-Vincent de Paul, a fait l'acquisition d'un immeuble et ainsi, ce patronage devint le cœur névralgique de la Société à Québec. Des centaines de jeunes fréquentaient annuellement le patronage et ils y étaient éduqués, formés et soutenus dans leur développement par les membres de la Société et quelques professeurs engagés.

Monsieur Muir a été un président déterminant dans le cadre du développement de la Société à ses débuts, au Québec et en Ontario.

Monsieur Muir est fait chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand par le pape Pie IX. Il meurt à Québec et est inhumé dans l'église de Saint-Charles-Borromée de Charlesbourg, ville depuis fusionnée avec la ville de Québec.

En 2004, une rue du quartier Notre-Dame-des-Laurentides de l'arrondissement de Charlesbourg de la ville de Québec a été nommée en son honneur.

*(Source : WIKIPÉDIA et La Société de Saint-Vincent de Paul à Québec, Éditions GID, Réjean Lemoine, 2011, pages 40 et 45-48).*



## WEBINAIRE

Le Comité national des finances invite les trésoriers et/ou les personnes qui s'occupent de remplir les rapports financiers, au niveau conférence et/ou conseil à un webinaire intitulé « Trésorier : Rôle et responsabilités, et rapports annuels ».

Les sujets couverts seront :

1. Vue d'ensemble de la règle 2.6.1.3 Fonctions du trésorier
2. Planification de la tenue de vos registres pour simplifier les rapports annuels
3. Exemples d'enregistrement de divers revenus et dépenses
4. Remplir le rapport financier annuel de la SSVF (9.3 Section E1)
5. Remplir le formulaire T3010 de l'Agence du revenu du Canada

Quand : 4 décembre 2021, 10:30 Heure de l'Est – FRANÇAIS

4 décembre 2021, 13:00 Heure de l'Est – ANGLAIS

Veuillez-vous inscrire à l'avance à cette réunion :

FRANÇAIS : <https://us06web.zoom.us/meeting/register/tZ0ucOqvrDIqGNA9KHcVKi5-Rw0VvsCV2hoq>

ANGLAIS : <https://us06web.zoom.us/meeting/register/tZcsf-GvpjkrHNzdrVOVGK-jld18QdhLwvi->

Après votre inscription, vous recevrez un courriel de confirmation contenant les instructions pour rejoindre la réunion.



## Diversité multiculturelle

Notre comité de justice sociale national a récemment formé plusieurs sous-comités en vue d'aborder de manière appropriée des questions spécifiques telles la diversité et l'inclusion. Le conseil national a approuvé plus tôt cette année une politique de diversité et d'inclusion que chaque membre devrait lire : [GOUV-016 Diversity and Inclusion Policy](#).

Les enjeux sont nombreux entourant ce sujet et les questions liées au racisme systémique et comment il est étroitement lié à plusieurs problèmes de pauvreté. J'encourage chaque conférence à examiner la politique de diversité et d'inclusion et à réfléchir à la façon dont vos membres peuvent embrasser et célébrer les diverses cultures qui font du Canada une grande nation. Vous pouvez également examiner les façons dont votre propre conférence peut devenir plus diversifiée et inclusive et, ce faisant, permettre à notre Société de Saint-Vincent de Paul de ressembler davantage à ceux que nous servons chaque jour.

J'aimerais vous inviter à lire les autres articles et documents inclus dans cette édition nationale des nouvelles de la SSVP.

*Jim Paddon, président*

*Comité de justice sociale national*



## Le multiculturalisme : Un appel pour les vincentiens

*Nous sommes différents, mais voilà ce qui fait notre beauté et notre force !*

Le multiculturalisme est un sujet d'actualité qui tend, jour après jour, à susciter des débats. Certains sont sceptiques, d'autres ont peur du changement, tandis que d'autres encore pensent que c'est un bon moyen de parvenir à la liberté, à l'égalité et à l'équité entre des personnes issues de cultures différentes. La société multiculturelle s'apparente à des morceaux de courtepoinTE différents, isolés et pourtant assemblés éventuellement en une seule pièce. Il s'agit de personnes issues de contextes, d'histoires et de récits différents, mais qui adoptent un terrain d'entente pour coexister sans apathie autour de la pièce centrale. Le multiculturalisme n'implique pas un conflit de cultures, bien que la diversité au sens strict puisse être inévitable. L'idée du multiculturalisme permet aux individus de participer pleinement à des pratiques de vie communes tout en maintenant des liens et des connexions avec leur patrimoine individuel. Il existe une intention instinctive de compromis – vivre et laisser vivre.

*« Une société multiculturelle ne rejette pas la culture de l'autre, mais s'ouvre plutôt à écouter, à voir, à dialoguer et, en dernière analyse, à accepter éventuellement la culture de l'autre sans compromettre la sienne. » - Reuven Rivlin, président d'Israël, 2014-2021*

Alors pourquoi la Société de Saint-Vincent de Paul du Canada devrait-elle penser et parler de multiculturalisme en ce moment? Pourquoi pas?

Le Canada est une nation d'immigrants et pour les immigrants, un endroit « tout le monde est bienvenu ». Le Canada est composé de tant de groupes ethniques différents et chacun possède son caractère unique, qui mérite d'être reconnu et respecté. Le Canada l'a reconnu, d'où la politique multiculturelle adoptée en 1971 par le premier ministre Pierre E. Trudeau, et la loi sur le multiculturalisme de 1988, qui visait à combler certaines lacunes de cette politique. Le multiculturalisme est l'une des caractéristiques uniques du Canada. En plus d'être le premier pays au monde à adopter une politique multiculturelle, le Canada est considéré comme l'un des 20 pays les plus diversifiés au monde et le seul pays occidental à atteindre ce record. C'est notre fierté et cela mérite d'être célébré, et encore plus pour les vincentiens canadiens. La Société de Saint-Vincent de Paul est une organisation caritative catholique laïque. Par conséquent, la Société devrait et doit refléter le catholicisme, un autre mot pour l'universalité. Notre valeur fondamentale est la promotion de la justice, conformément aux enseignements du Christ, qui englobent le respect et la dignité pour tous, sans place pour les préjugés ou la partialité, sous quelque forme que ce soit. Notre travail et nos services doivent être accompagnés de respect et d'empathie, sans porter de jugement. Ceci s'applique aux relations avec les autres vincentiens et avec nos voisins démunis.

En tant que vincentiens, nous devons reconnaître les attributs et les caractéristiques uniques de chacun d'entre nous, largement formés que nous sommes par nos origines culturelles distinctes.

La Société doit être marquée dans tous ses aspects par le multiculturalisme. Le multiculturalisme nous aidera à redéfinir notre façon de faire les choses et nous propulsera vers plus d'ouverture tout en reconnaissant et en décourageant les préjugés inconscients envers les personnes de culture différente. Il nous rappellera nos différences culturelles et nos origines uniques. En outre, cela nous permettra de tenir compte de la diversité des personnes démunies lorsque nous les servons. Notre adhésion et notre mode de service à la communauté doivent reconnaître la diversité existante. La campagne d'adhésion doit se concentrer sur le contenu local. Il ne suffit pas d'applaudir le multiculturalisme alors que seule une fraction de notre communauté est représentée dans nos effectifs. Nous ne ferions qu'un vœu pieux si nos services à la communauté ne tenaient pas compte de la diversité culturelle. C'est un appel à tous les niveaux. Les différents modèles culturels présents parmi nous doivent être reflétés au niveau national, jusqu'aux conférences. Les rôles de direction et les postes de travail ne doivent pas être exclus de cette vague de beauté. Nous devons exploiter et utiliser les potentiels de notre population diversifiée pour des relations plus saines, avec moins de frictions et de compétition.

Le multiculturalisme présente toutefois ses défis. Il y a forcément des craintes, de la méfiance, des préjugés hérités, des gestes purement symboliques, pour n'en citer que quelques-uns. Par conséquent, nous devons constamment nous efforcer d'inculquer des vertus et des compétences pour gérer ces défis. Il faut faire preuve d'ouverture d'esprit, d'une volonté d'écoute, d'une répartition équitable du pouvoir au lieu de considérer certains rôles comme l'apanage de certains. Nous devons veiller à ce qu'aucun groupe particulier n'assume la domination ou le contrôle, mais plutôt promouvoir un accès équitable aux opportunités et aux ressources.

Malgré les obstacles rencontrés, on ne saurait trop insister sur les avantages du multiculturalisme.

*« Je rêve d'une société multiculturelle, diversifiée, où chaque homme, femme et enfant est traité de manière égale. Je rêve d'un monde où toutes les personnes de toutes les races travaillent ensemble en harmonie. » – Nelson Mandela*

*Eloho Atekha-Aideyan, Conférence St. Andrews, Etobicoke ON  
Sous-comité national pour le multiculturalisme et la diversité*



## Ma relation avec le multiculturalisme

Une société multiculturelle ressemble beaucoup à un « parterre de fleurs colorées » composé de plusieurs espèces différentes et offrant à tous la possibilité d'apprendre et de profiter de ses avantages. Ma relation avec le multiculturalisme a commencé dès mon plus jeune âge, puisque je suis née dans une nation multiculturelle. Je suis éternellement reconnaissante à mes parents, qui ont eu la perspicacité de nous sensibiliser et de nous encourager à participer activement à différents événements culturels. En conséquence, ma vie s'est certainement enrichie car je continue à défendre et à transmettre ces idéaux et ces valeurs à mes enfants.



Aujourd'hui, j'ai la chance de faire partie d'une société canadienne qui accueille et accepte les gens grâce à la coexistence pacifique de différentes cultures, tout en continuant à conserver au moins certaines des caractéristiques uniques de sa culture traditionnelle. On peut voir des exemples de multiculturalisme dans le monde entier. Pour n'en citer que quelques-uns, les foyers, les lieux de travail, les lieux de culte et les écoles sont de plus en plus constitués de divers groupes culturels, raciaux et ethniques. En outre, je trouve assez impressionnant que, sans qu'il soit nécessaire de légiférer, certains pays aient activement promu la diversité culturelle en la gardant vivante comme faisant partie de leur histoire vivante. Certains gouvernements ont même pris des mesures pour que le respect et l'inclusion soient inscrits dans l'hymne national de leur pays.

La diversité culturelle, souvent utilisée de manière interchangeable avec le multiculturalisme, est importante car elle incarne des actions sociétales et des idéaux forts. À ce titre, il nous incombe à tous de créer une culture de reconnaissance, de respect et d'encouragement, afin de célébrer et de responsabiliser les autres. Cela ne concerne pas seulement les différences culturelles, mais joue un rôle essentiel dans le maintien de la justice sociale pour tous. L'ouverture d'esprit nous permet d'apprendre et d'instaurer la confiance, le respect et la compréhension entre toutes les cultures. En outre, le multiculturalisme contribue grandement à l'économie, car de nombreux propriétaires de petites entreprises sont issus d'un large éventail de groupes et de cultures différents. Ses avantages économiques se répercutent sur l'économie et profitent à tous les secteurs, notamment le tourisme, l'éducation et l'innovation. En outre, là où il y a plus de diversité culturelle, il y a plus d'événements représentatifs de la population. Ces événements stimulent le tourisme dans nos villes et nos quartiers, montrant au monde entier que notre communauté est dynamique, résiliente et adaptable.

Il existe de nombreuses façons d'apprendre et de soutenir la diversité culturelle. Par exemple, on peut s'efforcer de parler avec une personne d'un milieu culturel différent, tout en l'écoutant activement avec un intérêt réel. De même, on peut inviter une personne à assister à une

réunion de la SSVP et lui offrir la possibilité de devenir bénévole. Plus particulièrement, mon expérience m'a montré que les rencontres interconfessionnelles dissipent les inhibitions et les craintes qui existeraient autrement.

Dans cette optique, il est très important d'éviter d'imposer aux autres des valeurs qui pourraient entrer en conflit ou être incompatibles avec leur culture. De même, lorsque vous interagissez avec des personnes qui ne maîtrisent peut-être pas l'anglais, reconnaissez que cette limitation ne reflète en rien leur niveau de fonctionnement intellectuel. Un autre domaine de soutien consiste à intervenir de manière appropriée lorsque nous voyons d'autres personnes adopter des comportements qui témoignent d'une insensibilité, d'un parti pris ou de préjugés culturels. Dans ce cas, l'adage populaire « Si tu vois quelque chose, dis quelque chose » peut être appliqué à juste titre.

En résumé, par proclamation royale, le 13 novembre 2002, le 27 juin de chaque année a été désigné Journée canadienne du multiculturalisme. Cette journée est une célébration de la diversité; elle fait la force du Canada. J'encourage tout le monde à participer à ces célébrations, dans la mesure du possible.

*Valerie Alexander, Conférence St. Mary's, Tillsonburg ON  
Sous-comité national pour le multiculturalisme et la diversité*



## QUESTION et RÉPONSE

### Q : Est-il approprié d'offrir un reçu fiscal pour la juste valeur marchande des services reçus ?

**R :** Comme on peut le voir sur le site de l'Agence du revenu du Canada (ARC) sur le thème de la *réception de dons*,

*Un organisme de bienfaisance enregistré n'a pas le droit de remettre un reçu officiel de don pour un don de service. Selon la loi, un don est un transfert volontaire de biens. Les dons de services (par exemple, du temps, des compétences ou des efforts) offerts à un organisme de bienfaisance ne sont pas des biens et, par conséquent, ils ne sont pas admissibles à titre de dons aux fins de remise de reçus officiels.*

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/exploitation-organisme-bienfaisance-enregistre/reception-dons.html>

Les organismes de bienfaisance enregistrés ne peuvent pas remettre des reçus officiels de dons pour des dons de services. Toutefois, ils peuvent remettre des reçus dans les circonstances suivantes :

- Si un organisme de bienfaisance verse un montant à un fournisseur de services pour des services rendus et que le fournisseur décide ensuite de lui faire don de ce montant, l'organisme de bienfaisance peut remettre un reçu pour le don en espèces (souvent appelé un échange de chèques). Dans de telles circonstances, deux opérations distinctes doivent avoir lieu :
  - une personne fournit un service à un organisme de bienfaisance et est rémunérée pour ce service
  - cette même personne verse un don volontaire de biens à l'organisme de bienfaisance

Un organisme de bienfaisance **ne devrait pas** remettre un reçu officiel de dons à un fournisseur de services en échange d'une facture portant la mention « Payé ». Cette procédure soulève des questions quant à savoir si, en effet, un paiement a été transféré de l'organisme de bienfaisance au fournisseur de services et si, en échange, un montant a été versé à l'organisme de bienfaisance à titre de don.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/exploitation-organisme-bienfaisance-enregistre/reception-dons/dons-services.html>

En résumé, un don de service n'est pas un don de biens et un reçu ne peut être émis.